



CENTRE FERNAND
LÉGER
HOSPITALIER



COMITE DE PILOTAGE

*PASS : Permanence d'accès aux soins
de santé*

CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN

30/01/2020



CENTRE FERNAND
LÉGER
HOSPITALIER

PRESENTATION DE LA PASS

- **Cadre législatif**

La loi d'orientation n°98-567 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions introduit dans le code de santé publique (CSP) la prise en compte de la précarité par le système de santé, une mission hospitalière de lutte contre l'exclusion sociale et la mise en œuvre des PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins).

La circulaire n°736 du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des établissements de santé participant au service public hospitalier et à l'accès aux soins des personnes les plus démunies installe les PASS (codifié par l'article L.6112-6 du CSP).

- L'arrêté du 23 mars 2007 relatif au financement des PASS au titre de dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et aide à la contractualisation (application de l'article D.162 du code de la sécurité sociale).
- Circulaire du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS : volonté nationale d'améliorer le fonctionnement des PASS réaffirmée, dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

- **Définitions et objectifs de la PASS**

- 1. Définition**

D'après la circulaire n°736 du 17 décembre 1998 :

« Les PASS constituent des cellules de prise en charge médico-sociale qui doivent faciliter l'accès des personnes en situation de précarité, non seulement au système hospitalier mais aussi au réseau institutionnel ou associatif de santé, d'accueil et d'accompagnement social en poursuivant un objectif global de réinsertion du patient dans le dispositif de droit commun relatif aux soins et à la santé. »

La PASS est le « point d'impulsion de l'articulation santé/social et hôpital/extra-hospitalier ». Elle a un rôle de coordination entre les différents intervenants.

2. Objectifs

1 - Accompagner l'accès aux droits

Accompagner les démarches d'ouverture des droits sociaux même s'il est important de préciser que la PASS n'a pas l'exclusivité sur le champ, en interne ou en externe.

II - Faciliter l'accès aux soins

- Repérer les obstacles à l'accès aux soins des personnes démunies
- Assurer une coordination de la prise en charge médico-sociale
- Garantir l'accès aux médicaments tout au long du traitement (à l'hôpital et à la sortie)
- En fonction des besoins, mettre en œuvre des actions d'information, de prévention et d'éducation à la santé

III - Assurer la continuité des soins par une prise en charge globale de la santé

- Identifier et développer les relations avec les partenaires extérieurs du secteur social et médico-social intervenant en matière de lutte contre l'exclusion
- Assurer l'orientation et l'accompagnement des publics en situation de précarité et la mise en place de relais vers les structures aptes à aménager la prise en charge globale de la santé, en interne et en externe
- Formaliser le contenu des partenariats (par courrier, par convention) afin de pérenniser les liens existants entre la PASS et les autres membres du réseau prenant en charge les différents aspects de la précarité.



CENTRE FERNAND
LÉGER
HOSPITALIER



- **L'équipe**

L'équipe est constituée de :

- un cadre de santé référent : Christel SCHULZE
- un médecin référent : Dr MARIE Nicolas 02.33.12.34.51 (secrétariat)
- 80% temps assistante sociale : BODEREAU Marine 02.33.12.30.01
- 50% temps infirmier : PAUMIER Nathalie et DOUAILIN Florence 02.33.12.33.12 (poste 56.66)
- 30% temps secrétariat: LEVEILLE Laura 02.33.12.37.38

Une ligne téléphonique exclusivement réservée à la PASS existe, ainsi qu'une adresse mail :

- Tel : 02-33-12-30-01
- Mail : pass@ch-argentan.fr

- **L'organisation**

Permanence médicale les jeudis après-midi de 14h à 16h30.

Consultations infirmières possibles le jeudi matin sur RDV (prises de sang) et après-midi (vaccins à partir de 16h00).

Consultations pédiatriques sur RDV le vendredi après-midi de 15h à 16h.

Entretiens médico-sociaux le jeudi matin sans RDV avec orientations.

Pour toute urgence médical en dehors de ces créneaux, les patients sont redirigés vers les urgences.

Pour les patients n'ayant pas de droits, une convention avec la pharmacie de l'hôpital a été signée afin de fournir les médicaments



CENTRE FERNAND
LÉGER
HOSPITALIER

Comparaison 2018/2019



- **File active**

- 2018

Sexe		Dont nouveaux	
Homme	50		42
Femme	17		13
TOTAL	67	Total	55

- 2019

Sexe		Dont nouveaux	
Homme	63		40
Femme	44		36
TOTAL	107	Total	76

- **Profil des patients**

En 2018/, 83% des patients PASS étaient étrangers contre 86% en 2019. On constate une légère augmentation.

La tranche d'âge majoritaire des patients sont les 26/35 ans.

En 2018, la population de la PASS venaient majoritairement de l'Afrique de l'est et du Proche Orient en 2019.

En 2018, 13 mineurs ont pu être reçu au moins une fois, contre 29 en 2019. Les jeunes ont pu être orientés par l'ASE, Coallia, les lycées, le FJT, les associations caritatives.

- Profil des patients

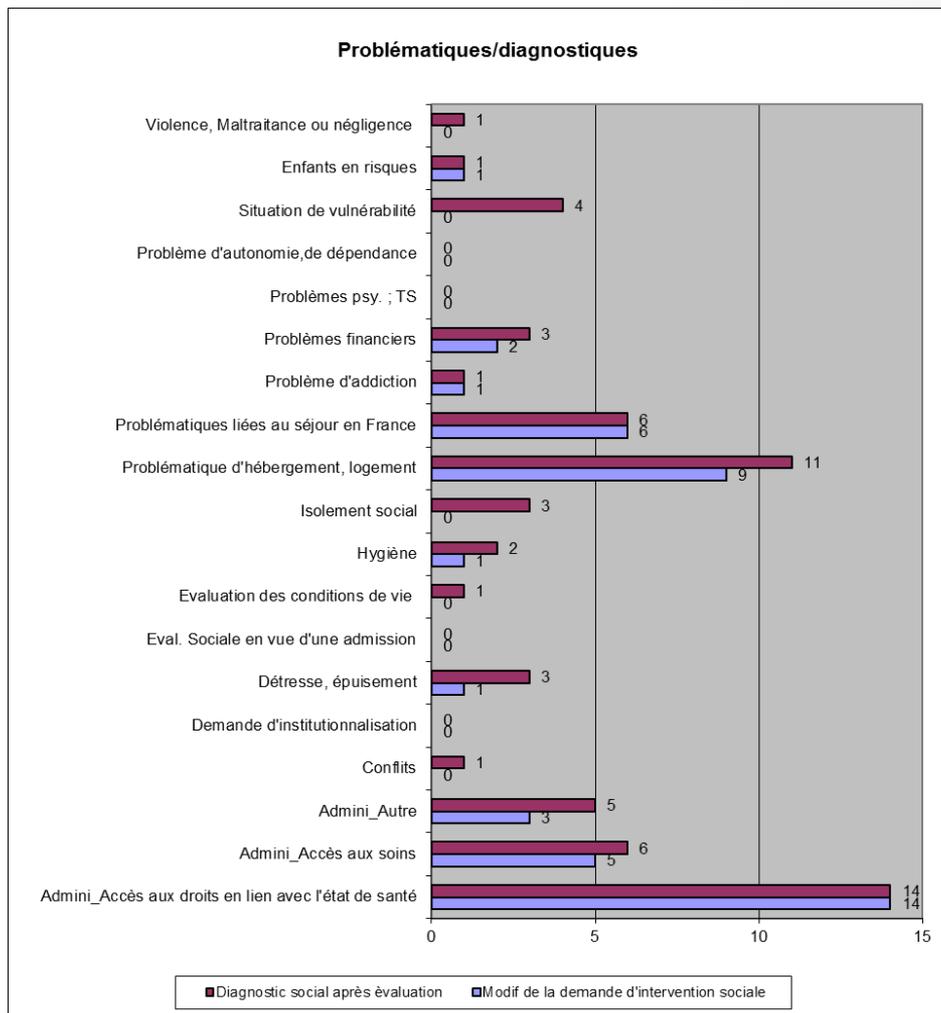
2018: Beaucoup d'hommes seuls, accompagnés par le CADA et suivis par la PASS pour une demande médicale.

2019: Arrivée de familles sur le territoire avec le dispositif de réinstallation. Cela a entraîné une hausse du nombre de consultations gynécologique et pédiatrique (16 CS).

Nous avons également reçu deux femmes en fin de grossesse sans droit ouvert à la sécurité sociale.

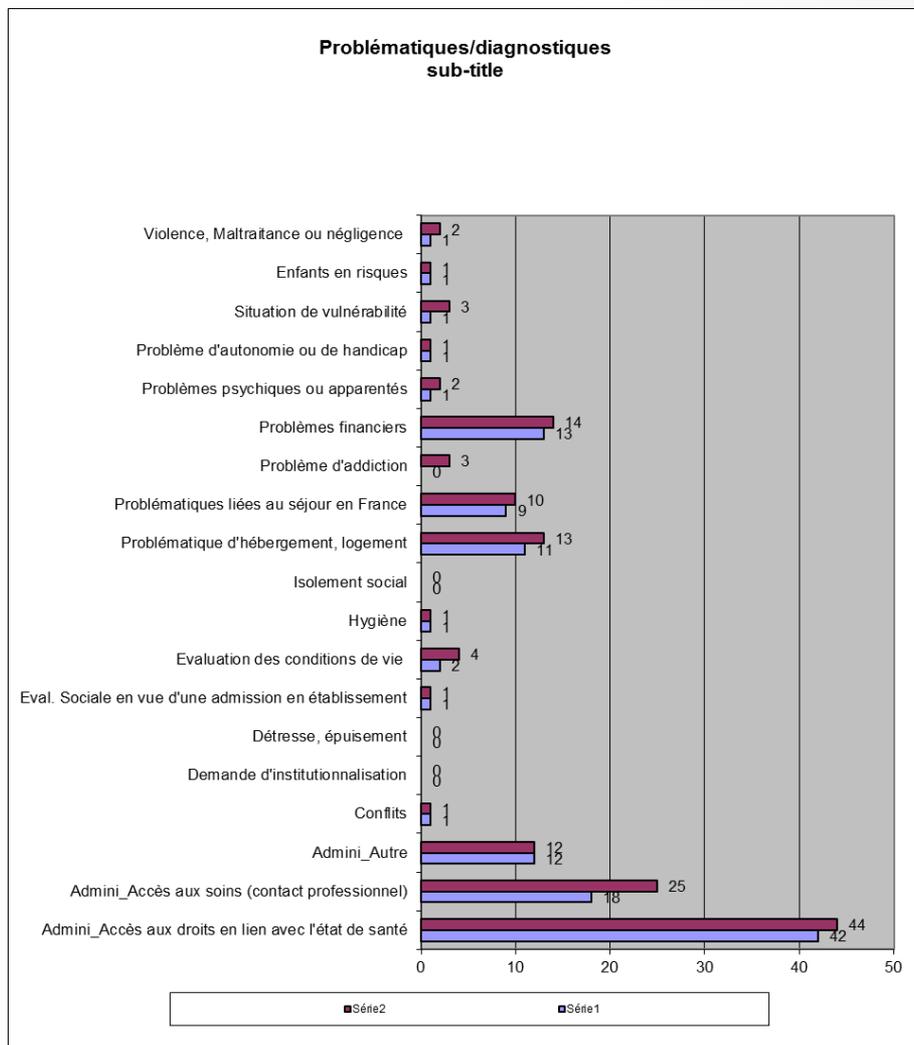
- Demande d'intervention

2018





2019





CENTRE FERNAND
LÉGER
HOSPITALIER

Bilan d'Activité 2018/2019

- Nous avons toujours les mêmes problématiques identifiées à savoir besoin d'un suivi médical, accès aux droits, incurie du logement, patient venant d'arriver en France.
- Nous sommes dans un territoire où nombre de médecins généralistes sont partis à la retraite ces deux dernières années et n'ont pas été remplacés. Cela entraîne une difficulté de retour vers le droit commun.
- Nous n'arrivons pas à toucher la population locale malgré notre volonté d'ouverture vers l'extérieur. On constate même un léger recul de prise en charge de la population rurale accueillie 16 % en 2018 contre 12 % en 2019.

- En 2018, nous avons rencontré des difficultés d'interprétariat surtout pour le Pachtou, le Dari, le Serbe et d'autres dialectes particuliers. Une convention a donc été signée avec l'association FIA et une interprète privée. Les membres du personnels du centre hospitalier se portent volontaires pour nous assister dès que possible.
- Depuis plusieurs années nous constatons une augmentation des problèmes d'identité-vigilance : personne arrivant avec des papiers provisoires, avec parfois modification de l'identité pendant sa prise en charge, différence entre la carte vitale et la nouvelle pièce d'identité. Cela entraîne des difficultés notamment au niveau du laboratoire.

- Lors de la première consultation médicale un dépistage des IST est systématiquement proposé (bilan fait par les infirmières de la PASS et techniqué par un laboratoire partenaire de l'hôpital en ville).
- Chaque année, nous organisons une journée de prévention contre le SIDA. En 2019, nous avons fait appel à la présence du CEGIDD lors de cette journée avec l'objectif de développer ce partenariat.
- Dépistage de la tuberculose systématique en fonction des recommandations émises par le CLAT (visite le 5/12/2019 du CLAT + Dr FOLLET)

- Une part importante de notre activité est liée à la prévention primaire et notamment la vaccination. En 2019, la mise en place du centre de vaccination nous a facilité la prise en charge.
- En 2019, l'équipe de la PASS a pu participer au réseau professionnel de lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire argentanais.
- Nous constatons que la PASS n'est pas bien identifiée par le public argentanais. Nous souhaitons nous ouvrir « hors les murs ».



CENTRE FERNAND
LÉGER
HOSPITALIER

Merci de votre attention

Questions/Echanges



CENTRE FERNAND
LÉGER
HOSPITALIER



CENTRE FERNAND
LÉGER
HOSPITALIER